

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1137 du 18 novembre 1948

n° 1137

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 novembre 1948

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro

30 novembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est licencié de son emploi par mesure de compression de personnel » Aouad Abdallah, chauffeur auxiliaire, 10e échelon, en service au bureau des finances, pour compter du 15 décembre 1948. L'intéressé a droit à l'indemnité de licenciement prévue à l'article 14 de l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945.